

CONSTRUCTION
AGRANDISSEMENT
RÉNOVATION

CABANE À SUCRE

**DEMANDE DE
PERMIS**



À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Coût : 100 \$

N° de reçu :

Demande reçue le :

Numéro de matricule :

INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du (des) demandeur(s) :

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non

Si non, joindre procuration écrite du propriétaire

Adresse postale :

Numéro de téléphone (maison) :

(cellulaire) :

Adresse électronique :

EMPLACEMENT DES TRAVAUX VISÉS

Adresse du projet :

Numéro de lot :

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Autoconstruction

Entrepreneur Nom :

Tél. :

Initiales du propriétaire :

*J'autorise cet entrepreneur à signer et récupérer le permis visé par cette demande

COÛT ESTIMÉ ET ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Coût estimé :

\$

Date de début :

Date de fin :

DESCRIPTION DU PROJET

Construction

Dimensions : X

Hauteur :

Le bâtiment sera alimenté en eau?

Oui

Non

Agrandissement

Dimensions existantes:

Dimensions projetées :

Le bâtiment sera alimenté en eau?

Oui

Non

Rénovation :

Caractéristiques (à compléter pour construction et agrandissement)

Nombre d'entailles :

Superficie de l'évaporateur :

(Description du projet suite au verso)

DESCRIPTION DU PROJET (suite)

Type de fondation : Béton coulé Dalle sur le sol Autres, précisez :
 Finition intérieure :
 Finition extérieure :
 Couleur de la finition extérieure :
 Type de toiture : Plate Standard (2 versants) Grange Autre :
 Finition de la toiture : Bardeaux d'asphalte Tôle prépeinte en usine Autre :
 Structure des murs : 2"X4" 2"X6" Autre, précisez :
 Information complémentaire :

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e), _____ déclare que les renseignements fournis sont complets et véridiques et m'engage à me conformer aux règlements et lois en vigueur.

Signature

Date

La demande doit-être accompagnée des documents suivants :

- Procuration écrite si vous agissez à titre de demandeur au nom du propriétaire;
- Copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire;
- Plan d'implantation illustrant la localisation du bâtiment projeté et ceux existants;
- Plan de construction;
- Plan installation septique.

Transmettre votre demande dûment complétée, signée, incluant les documents exigés :

- en personne ou par la poste au 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec) J0T 1S0;
- par télécopieur 819-274-2031;
- par courriel inspecteur@municipalite.laminerve.qc.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819-681-3380 poste 5504. Veuillez consulter le site Internet de la Municipalité de La Minerve pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur au www.municipalite.laminerve.qc.ca.

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.

RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2013-103**SECTION 15 NORMES APPLICABLES À CERTAINS USAGES ET DANS CERTAINES ZONES****15.14 Cabane à sucre artisanale**

L'implantation et l'exercice d'une cabane à sucre sont permis aux conditions suivantes:

- Une seule cabane à sucre artisanale peut être implantée sur un emplacement;
- Les cabanes à sucre artisanales peuvent seulement être opérées durant la période des sucres;
- La superficie maximale de la cabane à sucre est de 75 m²;
- La cabane à sucre n'a qu'un étage sans excéder une hauteur maximale de 7 mètres. Elle peut être pourvue d'une aire de repos. Cet espace doit avoir une superficie de plancher maximale de 50% de la superficie totale de plancher de la cabane à sucre. Aucune cloison ou mur intérieur n'est permis dans cet espace, à l'exception de ceux séparant cet espace de l'aire de production et de ceux nécessaires à la toilette;
- La cabane à sucre est implantée sur un lot qui comporte un minimum de 50 entailles d'érable à sucre;
- L'exercice de l'usage doit se faire uniquement par les propriétaires de l'emplacement ou les occupants de l'habitation;
- Aucun entreposage ou étalage extérieur n'est autorisé, sauf pour le bois de chauffage;
- Aucune activité commerciale de service de repas, de tenue de réception, de location de salle, etc. n'est autorisée.